



La lettre Agriculture et Alimentation de la France insoumise

Numéro 14 - Février 2019

ÉDITORIAL

Élections Chambres d'Agriculture : une stabilité remarquable

Les résultats officiels des élections aux Chambres d'agriculture viennent enfin d'être publiés : la Fnsea et Jeunes Agriculteurs (JA) atteignent ensemble 55,18% des voix (listes d'union, Fnsea, JA et apparentées comprises) contre 53,39% en 2013. La Coordination rurale atteint 20,66% (21,12% en 2013), devant la Confédération paysanne 20,03% (19,66% en 2013), le Modef 1,89% (1,47% en 2013) et les listes Divers 2,22%.

Comme d'habitude, les seuls syndicats pour lesquels il n'est pas mentionné qu'ils sont des listes d'union, c'est la Fnsea-JA. Pour les autres alliances, dès qu'il y a des listes d'union, ils sont classés dans la rubrique « autres ». C'est l'une des particularités de ce syndicat qui est à la fois un et plusieurs comme le mystère de la sainte trinité. Cela permet un affichage majoritaire qui n'apparaîtrait pas s'ils étaient affichés comme Fnsea, 26,59, JA 26,59. Passé ce rappel, quels enseignements tirer de ce scrutin ?

Le premier est une érosion constante et cette fois plus forte de la participation aux élections professionnelles ; passant cette fois sous la barre des 50% des votants.

Le second est la stabilité remarquable des équilibres entre les principales listes, les évolutions restant de l'ordre de 1% ou même moins. Ces faibles écarts reflètent surtout des évolutions des listes d'union

classées comme « autres » entre les deux scrutins. La Conf' passe au-dessus du seuil symbolique des 20% notamment pour cette raison, ayant eu moins de listes d'union cette année. C'est une bonne performance conjuguée avec une victoire symbolique qui est la reprise de la majorité en Loire Atlantique. Cette victoire, encore fragile puisqu'à deux voix et faisant l'objet d'un recours qui a de bonnes chances d'être retenu, est ternie par la perte de la Réunion où la Conf' était historiquement majoritaire et du Puy-de-Dôme, gagnée il y a six ans par une alliance Conf'-Coordination rurale contre une Fnsea divisée et discréditée. L'analyse plus générale de l'évolution entre les différents départements est indispensable : la Conf' se maintient ou progresse dans la majorité des départements dans lesquels les modes de production sont en train de changer rapidement : installations de petits paysans, de fermes en bio et de passages en bio, départements dans lesquels les modèles de production intensive sont en train de régresser. Ces installations sont importantes en nombre et assurent une grande partie de « jeunes » paysans.

Par ailleurs, le maintien ou la progression de la Fnsea dans les départements à forte intensité capitaliste et de dépendance aux intrants est un corollaire.

Au-delà des scores de la Coordination rurale, perdant la majorité en

Calvados et gagnant la Vienne et la Haute Vienne, la base électorale de la Fnsea n'est pas fondamentalement remise en cause alors que l'image de ce syndicat dans la société est catastrophique, comme si plus on leur « tapait dessus » plus cela renforçait leur socle de croyants aux pesticides et à la nécessité de « nourrir le monde ».

Ce clivage de plus en plus marqué entre les différents types d'agriculture interroge sur les outils de représentation qui se sont toujours basés sur l'idée de l'« unité paysanne ». Cette idée sera de plus en plus difficile à faire vivre pour justifier UNE politique agricole alors qu'il existe une agriculture qui est de plus en plus parasitaire de la paysannerie.

C'est bien ce mythe de l'unité paysanne, doctrine européenne qui aboutit à avoir deux piliers qui se disputent un gâteau de soutiens publics plutôt que de considérer que les deux types d'agriculture visent des objectifs différents. L'une est plutôt dans le registre des politiques industrielles et commerciales et l'autre est plutôt dans ce qui pourrait être une politique agricole et alimentaire, sociale, environnementale et territoriale. C'est bien sûr celle-ci qui doit être mise en avant et défendue !

Philippe Collin



Le droit à l'alimentation n'est pas respecté en France

Le droit à l'alimentation fait partie des droits humains reconnus par le droit international. Il permet la protection de l'accès à l'alimentation pour tous, soit en la produisant soi-même, soit en l'achetant. Il est constitutif du Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC), traité international multilatéral, signé en décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le contrôle de l'effectivité de ces droits est assuré par le Comité DESC. Celui-ci analyse les rapports rendus par les états l'ayant signé, tous les cinq ans. À la fin de l'examen, le Comité présente ses recommandations afin que l'État modifie ses lois, politiques et pratiques pour respecter, protéger et réaliser les DESC. La France est le 20ème pays à l'avoir ratifié en mars 2015.

En 2016, le Comité a demandé à la France d'« indiquer les mesures prises pour garantir de manière effective la reconnais-

sance du droit à l'alimentation dans la législation et sa jouissance dans la pratique ». La France a répondu en indiquant et détaillant la façon dont est financée l'aide alimentaire entre les crédits européens et français. Cette réponse est révélatrice de la conception française qui confond aide alimentaire et droit à l'alimentation : l'assistance à être nourri d'une part et l'accès autonome à l'alimentation d'autre part. Selon la base de données de la FAO (2015), il n'y a en France aucune protection constitutionnelle du droit à l'alimentation ni même du droit à être à l'abri de la faim, ni explicite ni implicite, ni même sous la forme d'un principe directeur.

L'article 55 de la Constitution prévoit que les traités et accords internationaux ratifiés ou approuvés ont une force supérieure à celle des lois. Pour autant, cela n'est pas mis en œuvre et aucune application réglementaire n'existe.

Lors des États Généraux de l'Alimentation (EGA), dans l'atelier 12 intitulé

« Lutter contre l'insécurité alimentaire et assurer que chacun puisse avoir accès à une alimentation suffisante et de qualité en France et dans le monde », le non-respect de ce droit a été découvert par la majorité des participants. Les propositions issues de cet atelier et validées par les participants à une grande majorité mettent en avant la nécessité d'une politique de lutte contre la précarité alimentaire pour « permettre une alimentation digne et de qualité pour tous et l'accès au droit commun » et pour cela elles recommandent « un changement de paradigme : passer d'un modèle essentiellement distributif à un modèle prévoyant la coexistence de l'aide alimentaire et de forme d'accès durables à l'alimentation ». Certes, ce n'était pas encore un

véritable droit à l'alimentation mais ces propositions (à la quasi-unanimité) actaient une volonté de changement par rapport à la situation actuelle de

distribution de produits alimentaires à 5,5 Millions de citoyens. Or la loi EGALIM du 30 octobre 2018 ne reprend aucune de ces préconisations.

L'article 61 de cette loi introduit la lutte contre la précarité alimentaire dans les axes de lutte contre la pauvreté et les exclusions existant dans le code de l'action sociale et des familles. De ce fait, la lutte contre la précarité alimentaire est définie comme ayant pour objectif « de favoriser l'accès à une alimentation favorable à la santé aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ». Mais dans la phrase qui suit immédiatement, c'est l'aide alimentaire qui est citée. La lutte contre la précarité alimentaire est également évoquée dans la politique nationale de l'alimentation (PNA), le Programme National Nutrition Santé (PNNS), la déclaration RSE des entreprises et les Projets alimentaires de Territoires (PAT), mais sans se placer dans une véritable perspective d'accès à l'alimentation. ●●



●● Et le summum de cette approche en termes d'aide alimentaire, est atteint avec l'article 88 qui habilite l'État à légiférer par ordonnance pour étendre aux industriels de l'agroalimentaire et à la restauration collective l'encadrement des dons des invendus aux associations d'aide alimentaire. Si la lutte contre le gaspillage alimentaire correspond à un des besoins pour la transformation

écologique, les issues sont suspectes dès lors que la filière de l'aide alimentaire est réquisitionnée comme principal moyen d'écouler les invendus. Ainsi la France réaffirme que l'aide alimentaire est sa façon d'appliquer le droit à l'alimentation en assignant une partie de la population à manger les surplus du système agricole productiviste et des industries agroalimentaires.

Quelle participation citoyenne à l'évaluation et au suivi des politiques alimentaires ?

Le Conseil National de l'Alimentation, instance consultative, émet depuis 1985 des avis pour les différents acteurs du système alimentaire et en particulier pour les pouvoirs publics. Cette instance s'affiche comme le « parlement de l'alimentation ». Elle revendique son indépendance quant à ses différents travaux. Parmi ses nouveaux membres figurent les acteurs de l'aide alimentaire, comme représentants et experts de la question de la précarité alimentaire. Le fait de choisir les opérateurs caritatifs plutôt que les destinataires de l'aide n'offre pas les conditions démocratiques pour une participation citoyenne des personnes concernées à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques françaises via le CNA. Des initiatives existent qui paraissent particulièrement intéressantes pour expérimenter de nouvelles façons de répondre à l'accès à l'alimentation de qualité pour tous. Elles promeuvent, un accès digne et durable en associant l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Elles évoluent dans des domaines très divers où les personnes concernées sont parties prenantes des

actions qui favorisent par ailleurs l'emploi, le soutien aux producteurs locaux, la vitalité des territoires et la création de lien social.

Le cadre des PAT, mis en avant par le Ministère de l'Agriculture, est seulement incitatif et ne prévoit aucun soutien financier. Sur le modèle des Agendas 21, le PAT rassemble des acteurs autour de l'alimentation. 21 Projets sont labellisés¹ et l'effet le plus important est celui de l'évolution de

la restauration collective dans la recherche d'un approvisionnement de meilleure qualité.

Pour autant, la démocratisation de ces projets à l'échelle des bassins de vie n'est pas au rendez-vous. Il serait temps de tirer les leçons des do-

léances des Gilets Jaunes notamment sur le fait que les citoyennes et citoyens français veulent reprendre la main sur leur accès à une alimentation de qualité pour tous.

Dominique Paturel

¹ On dénombre aujourd'hui 21 métropoles, 13 communautés urbaines, 223 communautés d'agglomérations et 1001 communautés de communes (<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bilan-statistique-2019-0>)



Des nouvelles du groupe parlementaire

La niche parlementaire de la France Insoumise en février est l'occasion pour nos députés France Insoumise de présenter leurs propositions de loi. Témoignages.

Bénédicte Taurine : J'ai souhaité porter une proposition de loi interdisant le glyphosate parce que je pense qu'il faut transformer notre modèle agricole et arrêter les logiques écono-



Bénédicte Taurine, députée France Insoumise.

miques qui sont un danger pour les humains et l'environnement. Les échecs des précédents plans par incitation nous montrent que sans loi rien n'est possible. Les pesticides sont devenus la pierre angulaire de l'ensemble de notre agriculture, sans compter la SNCF, premier consommateur du service public. Je viens d'un territoire rural, je connais parfaitement les difficultés des agriculteurs, et où trop souvent, l'État est absent pour les aider. Il faut donner les conditions aux agriculteurs d'accéder au biologique avec des prix plancher sur tous leurs produits, il faut soutenir les petites fermes et l'entrée des nouveaux agriculteurs.

Loïc Prud'homme : La commission d'enquête que j'ai présidée sur l'alimentation industrielle a démontré que les engagements volontaires des industriels ne suf-



Loïc Prud'homme, député France Insoumise.

fisaient pas pour améliorer la qualité de ce que nous mangeons. Pire, elle se détériore ! Et les impacts sur notre santé sont là : tous les signaux montrent que la malbouffe nous tue à coup de maladies cardiovasculaires et de diabète. J'ai donc décidé de porter une proposition de loi contre la malbouffe. Il est temps de contraindre les industriels à limiter les additifs, mais aussi le sucre, le sel et les acides gras trans. Il faut aussi, et c'est primordial, protéger nos enfants : j'ai donc proposé l'interdiction de la publicité alimentaire à destination des jeunes, ainsi qu'une heure d'éducation à la nutrition par semaine à l'école.

Pour « une journée mondiale de l'élevage paysan et des animaux de ferme » !

Dans une tribune parue dans « Le Monde » le 20 février¹ et co-signée par de nombreuses personnalités politiques, notamment de la France Insoumise, le politiste Paul Ariès, le journaliste scientifique Frédéric Denhez et la sociologue Jocelyne Porcher dénoncent le mépris de classe de celles et ceux qui sont obsédés par l'antiviande. Ils lancent un appel pour une journée mondiale de l'élevage paysan et des animaux de ferme.

Organisations signataires : La Confédération paysanne ; le MODEF ; les AMAP ; le MIRAMAP, Adabio (paysans bio en région Auvergne-Rhône-Alpes) ; Slow-food international ; Slow-food France ; Alliance Slow-food des cuisiniers de France, les 1200 éleveurs de Biolait ; Fédération régionale de l'agriculture biologique AURA

Élu.e.s et personnalités politiques insoumises signataires : Clémentine Autain, députée insoumise ; Michel Larive, député insoumis ; Loïc Prud'homme, député insoumis ; Laurence Lyonnais, militante écosocialiste en secteur rural, candidate France Insoumise aux élections européennes ; Romain Dureau, ingénieur agronome spécialisé dans les systèmes d'élevage herbager, candidat France Insoumise aux élections européennes ; Laurent Théron, viticulteur, membre de la Confédération paysanne, candidat France Insoumise aux élections européennes ; Nathalie Bourras, apicultrice, membre de la Confédération paysanne, candidate France Insoumise aux élections européennes ; Laurent Levard, agro-économiste, co-animateur agriculture et alimentation de la FI ; Dominique Paturel, Groupe agriculture et alimentation de la FI ; Léa Lugassy, chercheuse en écologie et agronomie ; Dominique Marion, paysan bio ; Barthélémy Chenaux, agronome ; Mounia Benaili, élue FI ; Nathalie Perrin-Gilbert, Maire du 1er arrondissement de Lyon, candidate Lyon en Commun 2020.

Découvrir l'ensemble des signataires : <http://novegan.canalblog.com/>

¹ https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/02/20/pour-une-journee-mondiale-de-l-elevage-paysan-et-des-animaux-de-ferme_5425864_3232.html

